

Le Crédit du Maroc passe de la 8e à la 4e place dans le secteur bancaire **Economie**

Posté par: Visiteur

Publié le : 18-12-2007 19:41:10

La troisième réunion du Conseil de surveillance du Crédit du Maroc (CAM) s'est tenue mardi à Rabat sous la présidence du Premier ministre, M. Abbas El Fassi.

Cette réunion était consacrée à la présentation du rapport du Directoire portant sur les résultats réalisés par le CAM entre le 30 juin et le 30 septembre 2007 et sur les activités de la banque entre 2003 et 2007, a indiqué dans une déclaration à la presse, le directeur général adjoint du CAM, M.Mohamed El Ayyadi.

Le CAM est passé de la 8-ème à la 4-ème place dans le secteur bancaire, a-t-il relevé, notant que les ressources et les dépôts de cet établissement bancaire ont augmenté.

A la fin de cette année, a-t-il précisé, le CAM respectera les mesures prudentielles de Banque Al-Maghreb. La réunion s'est également penchée sur l'examen du projet de création d'une société régionale pour le financement de l'agriculture.

Cette société, selon M. El Ayyadi, est destinée à créer un cadre général pour financer les agriculteurs qui ne peuvent pas répondre aux mesures prudentielles.

Le CAM mettra en place un plan triennal pour la période 2008-2010 qui s'appuie sur trois axes principaux, à savoir la contribution à la promotion de l'agriculture, la formation des ressources humaines et le renforcement des acquis et réalisations de la Banque, a-t-il dit.

Intervenant à cette occasion, Abbas El Fassi a indiqué que cette réunion revêt une grande importance puisqu'elle s'attellera aux derniers développements que connaît le CAM. Le Premier ministre, qui a mis l'accent sur le rôle important du secteur agricole dans la promotion économique du pays, a rappelé que le développement de ce secteur figure parmi les priorités du gouvernement. M. El Fassi a également rappelé que le Fonds Hassan II a financé une étude pour l'élaboration d'une stratégie pour l'agriculture, laquelle stratégie tient compte des spécificités régionales et contribue à l'amélioration du revenu de l'agriculteur.

MAP